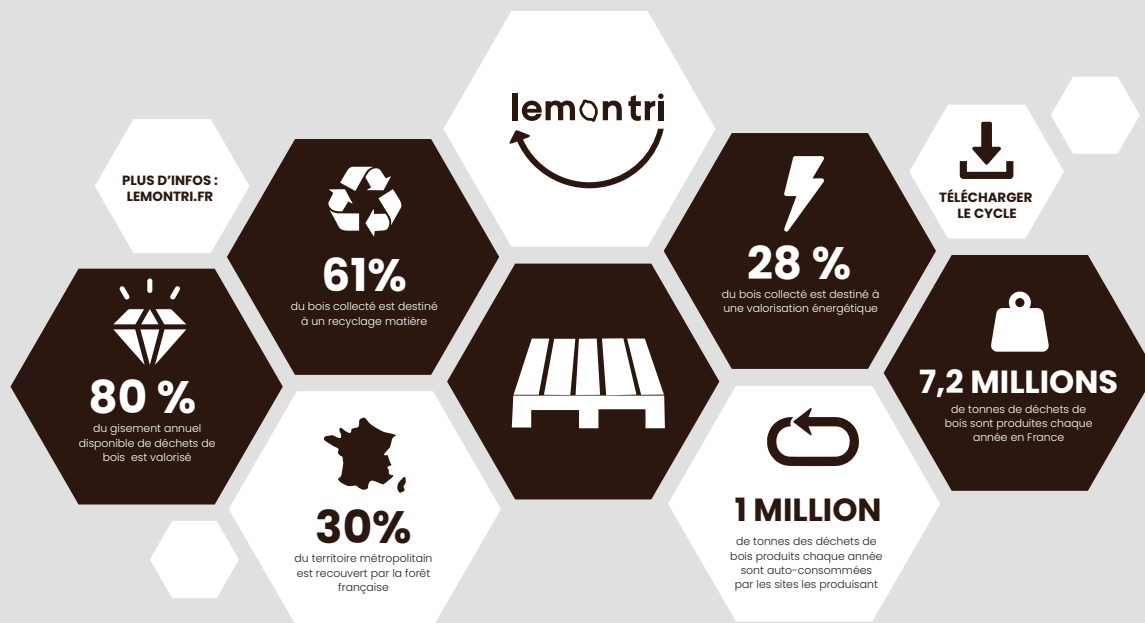


LE RECYCLAGE

DU BOIS

Le recyclage du bois consiste à récupérer les déchets de bois usés afin d'en obtenir de nouveaux produits de consommation tels que les granulés pour appareils de chauffage domestique, palettes recyclées, etc. Le bois ne peut être indéfiniment réutilisé dans les mêmes domaines d'application, car les fibres raccourcissent au cours des opérations de transformation (broyages, etc.), diminuant la résistance du produit final.



QUE DEVIENT LE BOIS ?



D'abord, les différentes pièces de bois à recycler sont triées, manuellement ou mécaniquement selon leur taille et leur niveau de traitement

Puis, les morceaux de bois sont concassés et enfin broyés. L'objectif est de pouvoir éliminer les matières indésirables, clous, agrafes, etc.

Les copeaux de bois filtrés sont ensuite réutilisés dans la fabrication de meubles, de palettes, de litières animales etc.

EN SAVOIR +

Les bois de classe A, B ou AB sont recyclables et valorisables ce qui n'est pas le cas des bois de classe C. En effet, ces derniers ont reçu différents traitements chimiques indissociables du matériau rendant ainsi les bois impropres à une valorisation matière. Les bois de classe C doivent donc être incinérés dans des installations spécifiques car les risques d'émissions polluantes sont trop importants.